Nos chers défunts

"C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour nos morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés". (II Mach. XII-46).

Nos abonnés

Batiscan: Mde Vve Louis Gouin.-Beauceville: Mde Pierre Matthieu. - Bécancour : M. Pierre Cyrenne. - M. Charles Lisnois.—Mlle Dorina Lisnois.—Caraquet : Dame Jean-Louis Lanteigne, mère de notre dévouée zélatrice.—Central Falls : Mde Léa Goyette.-Chicoutimi: Mde Clément Dumais.-Cohoes, N.Y.: Mile Julie Chagnon.—Deschambault: M. Hubert Lefèvre.— M. Edouard Mayrand.—Fall River: Mde Edouard Massé.— Gentilly: Mde Marie Séraphine Brunelle.—Grondines s M. Ephrem Laganière.—Haverhill, Mass: M. Magnus Prévost.— M. Antoine Roy.—Hickson, N. Dak.: Mde Adéline Tessier.— Les Eboulements : Melle Caroline Dufour .- Hull : Mlle Irène Binet.-Lamoureux, Alta: Dme Alphonse Gaumont.-Loretteville : Dlle Joséphine Dubeau.-Lowell : M. Chs. H. Boisvert .- Montréal : Mde Adelmar Boisvert .- M. François Corbeil.-Mlle Evéline Patenaude.-Mde A. Craig.-Parisville : Mde Joseph Gervais.-Plessisville: Mlle Joséphine Carrier.-Princeville: M. l'abbé F. E. Baril, curé. - Québec: Mde Geo. E. Amyot.—St-Alexandre, Kam.: M. Firmin Paradis.— M. Pierre Bérubé.—St-Calixte: Mde F.-Xavier Payette.—St-Casimir: Mde Pierre Lanouette.—St Césaire: M. Leduc.—Ste-Clothilde, Arth.: Mde Ludger Lemay.—St-Elphège, Yam.: Mde Joseph Lemire.—St François du Lac s Mde A. P. Allard. —St-Grégoire: Mlle Ida Héon.—St-Léonard d'Aston: Mde Vve Onésime Fleury.—Ste-Monique: Mde Delphine P. Beliveau.— St-Paul de Chester: M. Moïse Leblanc.—St-Paulin: Mde Philéas Deschênes.—M. Chs.-Ed. Boucher.—M. R. Bergeron.—M. Chs. Bergeron.—St-Rémi, Arth.: Mde Zéphirin Perreault. -Ste-Rosé Dégélé: M. Georges Valcourt.-Ste-Sophie, Még.: Mde Victor Turcotte.—St-Ubald: M. J-Bte Bussière.—St-Za-charie, Beauce: Mde Philibebrt Tardif.—Trois-Rivières: Mde Joseph Rochefort.-Mde Edmond Chauvette.-South Durham: Mile Marie Berthe Lafontaine.—Mile Evéline Côté.—Wilder, Vt.: M. Napoléon Thibodeau.—Yamaska: Mile Marie-Ange Béland.—Mde Alphonse Béland.—Mlle Athalie Rivard.

INDULGENCES

Il y a indulgence plénière réservée pour être gagnée à l'heure de la mort, pour ceux qui, un jour choisi par eux durant leur vie, auront, après confession et communion, et dans les sentiments de charité envers Dieu, prononcé l'acte suivant :

"Seigneur mon Dieu, dès maintenant j'accepte de bon coeur et de plein gré de votre main le genre de mort, quel qu'il soit, qu'il vous plaira de me réserver, avec toutes ses angoissse, peines et deuleure"."

dicurs .

(PIE X, 9 mars 1904).

Le tarif de nos trentains est de \$15.00.